



crédit a la consommation avec dépos de plainte contre mon ex

Par **chahines**, le **21/12/2008** à **14:42**

mon ex ami a contracté un crédit a la consommation, de 31162 euros avec les intérêts, en 2001 il a acheté une voiture 17000 a peu près la jtais co-emprunteur, il apayé, je me suis separée il a refait un rachats de tous ses autres crédits et la mi dans celui-cialors que jétais séparée de lui, il refait une usurpation de signature je pense par téléphone , j'ai déposée plainte contre lui, la contentieux n'arrete pas de mharceler a moi, ils m'envoient des lettres, je leur ai envoiée la plainte, mais ils continuent. Ils m'ont proposé d'envoiee par mois a l'amiable une somme? ils m'ont écrit qu'ils pouvaient prendre sur salaire ou autres. je contes, te ce crédit de 31162 euros que pui-je faire ? merci